



Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2023) **Centre hospitalier de Bohars (Finistère)** **Visite du 09 mars au 13 mars 2020 (1e visite)**

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté a relevé 4 bonnes pratiques et émis 41 recommandations.

Le rapport de visite a été transmis au ministre de la Santé et les réponses de la Direction générale de l'offre de soins sont reproduites ci-dessous.

1. BONNES PRATIQUES

La mise en place d'un module de formation portant sur les soins sans consentement, destiné aux infirmiers et aux cadres de santé, permet d'améliorer l'information donnée aux patients et d'harmoniser les pratiques au sein du pôle de psychiatrie.

SITUATION EN 2023 SANTE

Le module de formation portant sur les soins sans consentement constitue un temps fort de l'accueil des nouveaux arrivants au sein du pôle de psychiatrie. Il apparaît essentiel que les professionnels accueillis soient formés au mieux au profit des patients afin de réaliser des prises en soins de qualité, de façon sécurisée. Ces temps d'accueil sont destinés aux nouveaux arrivants sur le pôle de psychiatrie, nouvellement diplômés ou non. Cet été 2023, 28 professionnels (infirmiers, ASH, cadres de santé) ont pu bénéficier de ces temps d'accueil. Des retours très positifs des professionnels ont été faits quant à ce module de formation.

Les patients bénéficiant d'un programme de soins ambulatoires sont informés préalablement de la visite de la commission départementale des soins psychiatriques au sein de l'établissement. Ils peuvent ainsi exercer pleinement leurs droits.

SITUATION EN 2023 SANTE

Les patients bénéficiant d'un programme de soins ambulatoires sont informés, depuis février 2020, de la venue de la commission départementale des soins psychiatriques au sein de l'établissement. Pour ce faire, un courrier est adressé par voie postale à chaque patient, les invitant à se manifester auprès de l'équipe de Direction du site de Bohars.

VigilanS, dispositif de veille répondant au constat d'un fort taux de passages à l'acte suicidaire dans la région Bretagne, s'inscrit dans un objectif de prévention afin d'éviter les hospitalisations sans consentement et permettre l'orientation vers de nouveaux soins si nécessaire.

SITUATION EN 2023 SANTE

Le service Vigilans continue d'assurer la veille et la coordination du parcours de soins des patients suicidants après leur sortie des urgences et d'hospitalisation sur une période de suivi d'au moins 6 mois.

Le projet intergénérationnel, regroupant les enfants et les personnes âgées, est novateur et contribue à l'amélioration de l'état de santé des patients.

SITUATION EN 2023 SANTE

L'établissement organise des rencontres entre la pédopsychiatrie et la gérontopsychiatrie depuis septembre 2018 afin de favoriser les liens intergénérationnels. Les ateliers initiés ont montré tout l'intérêt des échanges entre patients jeunes et âgés autour d'une activité commune (Capacité à s'adapter à l'autre, à vivre des moments privilégiés avec les jeunes, espace d'échange, de détente, de réminiscences des souvenirs, de savoir-faire, incitation à se mobiliser physiquement et psychologiquement, stimulation cognitive - plasticité cérébrale), ainsi que la richesse des regards croisés entre soignants de la gérontopsychiatrie et de la pédopsychiatrie.

Depuis fin 2022, dans le cadre de la mobilisation des groupes de travail utilisateurs (GTU) du projet de reconstruction du site de Bohars, de nouvelles réflexions sont venues enrichir le projet. Ainsi, en termes architecturaux, la pédopsychiatrie se positionnera, dans le cadre du projet de reconstruction, en proximité de St Pol-Roux (bâtiment conservé) et en liaison avec la gérontopsychiatrie dans le cadre du projet médical intergénérationnel afin de favoriser et accroître ces temps d'échanges via notamment un jardin partagé.

2. RECOMMANDATIONS NON PRISES EN COMPTE

2.1 LA POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Le projet de pôle doit être élaboré en collaboration avec l'ensemble du personnel soignant. Les objectifs définis doivent être corrélés avec les droits fondamentaux et le respect de la dignité des patients.

SITUATION EN 2023 SANTE

Le projet de pôle 2020-2024 élaboré en 2019, a permis d'associer les différentes équipes, sur la base d'entretiens, de temps d'échanges avec l'encadrement, d'interviews des chefs de service notamment.

Le projet de pôle, travaillé en collaboration avec les équipes soignantes et la gouvernance de pôle, peut se résumer ainsi : « moderniser l'offre et l'efficacité des soins en santé mentale tout en portant une attention particulière à la dignité des personnes soignées et à la qualité de vie au travail des professionnels ».

Le CHU travaille actuellement sur une refonte du périmètre des pôles, dont la mise en œuvre devrait aboutir d'ici l'été 2024. Le renouvellement de gouvernance permettra de nouveau, de retravailler le projet de pôle en y associant les équipes médico-soignantes.

L'excédent budgétaire du pôle de psychiatrie devrait conduire l'établissement à recruter du personnel infirmier supplémentaire afin de garantir la qualité des soins durant les week-ends ainsi que la continuité des activités thérapeutiques.

SITUATION EN 2023 SANTE

Le pôle de psychiatrie est un pôle marqué par une forte dynamique de projets. Pour accompagner cette dynamique, en 3 ans, près d'une trentaine de postes ont ainsi pu être créés.

Dans le cadre de prises en charge complexes, des renforts sont régulièrement octroyés.

Afin de sécuriser les prises en charge des patients détenus, 4 postes infirmiers ont également pu être redéployés par anticipation du projet de reconstruction.

De plus, l'excédent budgétaire du pôle de psychiatrie a permis d'augmenter sensiblement les budgets des activités thérapeutiques, des budgets de cuisine thérapeutique et des ateliers d'ergothérapie, au bénéfice de l'ensemble des patients pris en charge.

2.2 LES MODALITES DE CONNAISSANCE ET D'EXERCICE DES DROITS DES PATIENTS

L'hôpital de Bohars doit revoir son organisation afin que les admissions à la demande d'un tiers fondées sur un seul certificat médical demeurent l'exception.

SITUATION EN 2023 SANTE

L'établissement a pris en compte la recommandation. En effet, des démarches actives ont été engagées auprès de SOS médecins afin qu'il ne soit plus fait mention d'un placement en SPDTU (soins psychiatriques à la demande d'un tiers en urgence) ou PI, dans la mesure où les patients passent majoritairement aux urgences psychiatriques de la Cavale-Blanche et sont examinés par un médecin psychiatre qui peut réaliser le second certificat nécessaire au placement.

L'intégralité des droits des patients admis en soins sans consentement et les coordonnées des autorités et des différentes instances pouvant être saisies doivent figurer dans le livret d'accueil.

SITUATION EN 2023 SANTE

Un livret d'accueil spécifique aux droits des patients en psychiatrie (livret annexe au livret d'accueil « général » du CHU) est en cours de finalisation pour diffusion avant fin 2023. Au-delà de la diffusion, la question de l'appropriation par les équipes est bien intégrée (groupe de travail pluriprofessionnel à l'origine de la rédaction), de même que les modalités de présentation du document aux patients. Le livret d'accueil a fait l'objet d'une relecture et de compléments par l'UNAFAM et est actuellement à la relecture des représentants des usagers. Il reprend l'ensemble des autorités et des différentes instances pouvant être saisies et mentionne les coordonnées des représentants des usagers et des associations.

La possibilité de désigner une personne de confiance doit être systématiquement explicitée aux patients et ceux-ci accompagnés dans la procédure à mettre en œuvre. La personne de confiance doit être informée de sa désignation et son accord formel recueilli. Une démarche de sensibilisation et d'harmonisation au sein du pôle est souhaitable.

SITUATION EN 2023 SANTE

Les équipes de psychiatrie ont connaissance des informations à transmettre au patient, relatives à la personne à prévenir et à la personne de confiance. Ces éléments sont également abordés en journée d'accueil des nouveaux arrivants. Ces éléments sont par ailleurs intégrés au livret d'accueil du patient hospitalisé en psychiatrie, en cours de finalisation.

Des mesures doivent être prises pour garantir le droit des patients de participer aux élections. Le livret d'accueil et les règles de fonctionnement des unités doivent être complétés en ce sens et la préparation de chaque élection doit être anticipée pour respecter les délais d'inscription sur les listes électorales et de formulation des demandes de procuration.

SITUATION EN 2023 SANTE

A chaque période électorale, l'établissement (cadres de santé) veille à ce que les patients hospitalisés dans leur service soient bien informés de la faculté de voter. Le recensement est organisé en lien avec un référent de la direction. Plusieurs relances sont généralement programmées pour s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des demandes des patients hospitalisés et de la bonne diffusion de l'information.

2.3 LA MISE EN OEUVRE DES DROITS DES PATIENTS ET LEUR CONTROLE

En complément de l'information orale transmise aux patients, les visites de la commission départementale des soins psychiatriques dans l'établissement doivent être systématiquement relayées par voie d'affichage préalable dans les unités.

SITUATION EN 2023 SANTE

A chaque visite de la CDSP, une note est adressée au chef de pôle, chefs de services, praticiens hospitaliers, cadres de santé et cadres supérieurs de santé ainsi qu'à la directrice des soins et à la coordinatrice générale des soins de l'établissement. Charge aux cadres de santé de transmettre l'information aux patients et de procéder à leur recensement. Cette information est par ailleurs relayée par voie d'affichage dans les unités de soins (une affiche spécifique a été travaillée dans ce cadre).

Conformément aux dispositions du code de la santé publique, le préfet du Finistère, le président du tribunal judiciaire de Brest, le procureur de la République près cette juridiction et le maire de Bohars, ou leurs représentants, doivent visiter l'établissement chaque année et porter aux registres de la loi leur visa et leurs éventuelles observations.

SITUATION EN 2023 SANTE

Un rappel des prérogatives de chacun sera fait tous les ans, via un courrier, en début d'année.

Les médecins de l'établissement doivent fournir au juge des libertés et de la détention un avis motivé et actualisé portant sur la nécessité, au jour de l'audience, de poursuivre ou non l'hospitalisation complète des patients en soins sans consentement. Par suite, cet avis motivé ne peut être produit plusieurs jours en amont de l'intervention du juge.

SITUATION EN 2023 SANTE

L'avis médical est transmis au Juge au huitième jour (en même temps que la saisine) de l'hospitalisation sous contrainte, comme l'impose la réglementation, ou avant si week-end ou jour férié.

Si le Juge estime que ce certificat est fait trop tôt, il est en droit de demander un certificat plus récent en plus de celui déjà rédigé (cela demeure très rare).

Les secrétaires et médecins, sont sensibilisés quant à l'importance de la motivation de ce certificat pour le contrôle du Juge quant à la mesure de soins sous contrainte.

2.4 LES RESTRICTIONS AUX LIBERTES INDIVIDUELLES

Le développement de la « culture sûreté » à l'œuvre depuis 2014 doit rester contenu, jusqu'à l'achèvement des travaux de reconstruction de l'hôpital en 2026 et au-delà, afin que la liberté d'aller et venir des patients soit préservée.

SITUATION EN 2023 SANTE

Le développement de la « culture sûreté » demeure contenu depuis 2014 malgré l'impératif de sécurité qui pèse sur le CHU de BREST en tant qu'établissement de santé. Les équipes prennent en charge les patients dans le respect de leurs droits (aller et venir, respect de la dignité ...) et sont pleinement engagées dans le projet territorial de santé mentale (PTSM 29). Dans le cadre de son plan territorial de santé mentale, le département du Finistère a adopté une orientation visant à favoriser l'inclusion dans la cité des personnes concernées par des troubles de la santé mentale. Elle se décline en plusieurs actions l'une consistant à « Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication destiné à la déstigmatisation ».

Par ailleurs, les équipes associées au projet de reconstruction ont souhaité inscrire la future structure dans une démarche d'ouverture graduée, dont l'objectif principal est de respecter la liberté d'aller et venir pour les patients en hospitalisation libre, de préserver l'intimité de chacun, et de penser les locaux en tenant compte des particularités des pathologies, des durées de séjour et des âges.

Le cadre architectural proposé dans le cadre du projet de reconstruction du site de Bohars jouera un rôle important dans la prise en charge du patient. En effet, le traitement de la crise aiguë se fait par un travail de contenance, de réassurance, et d'apaisement. Le traitement, mais également le cadre de vie développé, devront permettre la prise en compte de l'angoisse, de la violence, de l'agitation, du délire, de la dépression, de la confusion, du comportement incontrôlé, du repli sur soi, des expressions somatiques de la souffrance : les locaux y participeront donc, en développant des sensations de contenance et d'apaisement.

De même, il s'agira de privilégier :

- ▶ La conception d'entités à taille humaine sous forme de modules (ou séquences de plusieurs chambres) tournés et ouverts vers les lieux de vie ;
- ▶ Des espaces de déambulation et de circulation importants, de manière à diminuer les tensions et la violence de certains patients (jardins clos) ;
- ▶ Une architecture privilégiant les ouvertures vers l'extérieur, mais dans des espaces fermés où un contrôle effectif par le personnel peut être également réalisé.

Les modalités de sortie du site doivent être clarifiées et uniformisées pour que les patients ne soient pas traités différemment selon l'unité où ils sont hospitalisés.

SITUATION EN 2023 SANTE

Il a été rappelé à l'ensemble des praticiens de l'établissement et des équipes que les permissions doivent faire l'objet d'une prescription médicale via le logiciel HEO, que les patients soient en hospitalisation libre ou en soins sans consentement. La permission mentionne à la fois le jour, l'heure de départ et l'heure de retour.

Des mesures doivent être prises pour permettre à l'ensemble des patients de s'aérer et fumer après 20h.

SITUATION EN 2023 SANTE

Suite au passage du CGLPL, des travaux ont permis de créer des jardins sécurisés dans toutes les unités, en connexion directe avec les unités de soins. Ces jardins ont vocation à permettre aux patients, de sortir s'aérer et fumer après 20h00, en étant accompagnés de professionnels de l'équipe soignante.

Les prescriptions de port de pyjama doivent être décorréliées du risque de fugue et leur usage doit être limité et justifié cliniquement. En outre, il conviendrait de proposer aux patients de revêtir leur pyjama personnel compte tenu du caractère dégradant de cette mesure.

SITUATION EN 2023 SANTE

Un réel effort de sensibilisation des équipes de soins autour de cette question de la mise en pyjama a été réalisé depuis le passage du CGLPL en 2020. Cela demeure toujours une priorité de travail. Le port du pyjama fait l'objet d'une prescription médicale et est liée à la clinique.

La réflexion se poursuit, au sein de l'observatoire local des droits des patients, porté par le pôle de psychiatrie.

Chaque unité doit disposer d'un espace, aménagé et convivial, pour permettre aux patients de recevoir dignement leur famille. En outre l'interdiction d'accès aux mineurs de 14 ans doit être levée. Elle porte atteinte au droit au maintien des liens familiaux.

SITUATION EN 2023 SANTE

L'architecture du bâti actuel de Bohars ne permet pas de disposer de ces espaces dans chaque unité. Pour autant, les familles et proches sont aujourd'hui accueillies dans trois salons distincts : un salon destiné aux services du « haut » du site, le second destiné aux « services du bas » et le dernier, ouvert récemment, d'une taille plus importante, proposant un espace restauration, un petit salon et un espace jeux pour les enfants (tableau ardoise, jeux divers, livres etc.)

Le projet de reconstruction proposera un salon des familles par unité et divers espaces de rencontres (patios, petits jardins, cafétéria ...).

Par ailleurs, si les mineurs peuvent être amenés à être questionnés par les équipes sur le motif de leur venue sur site, aucune mesure de restriction d'accès aux mineurs de 14 ans n'est en vigueur sur le pôle. Il est fréquent d'accueillir sur le site de Bohars, des familles avec des enfants (salon des familles dédié).

2.5 LES CONDITIONS DE VIE

En dépit du projet de construction de nouveaux bâtiments, l'établissement doit engager des travaux de rénovation et de maintenance des unités afin d'offrir aux patients des conditions d'hébergement dignes.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Le projet de reconstruction du site de Bohars, qu'accompagne de manière volontariste l'Agence régionale de santé de Bretagne devrait permettre d'améliorer de façon notable les conditions d'accueil et d'hébergement des patients.

SITUATION EN 2023 SANTE

Concernant la maintenance, le site de psychiatrie dispose d'interlocuteurs dédiés à la direction des Travaux et de l'Architecture, permettant d'assurer un suivi des chantiers en cours ou à venir et une réactivité dans les travaux du quotidien.

L'enjeu du projet de reconstruction du site de Bohars (T3 2024 – T3 2028), sera d'adosser le projet architectural au projet médical en proposant une refonte complète et profonde des organisations actuelles. La reconstruction de l'ensemble du bâti est prévue, de plain-pied.

Par ailleurs, le plan d'actions de l'établissement, élaboré suite à la visite du CGLPL en mars 2020, comportait notamment un volet relatif aux conditions matérielles d'accueil des patients qui comprend les actions suivantes, mises en œuvre sur plusieurs années :

En 2021 :

- . La mise en place de films sur les oculi de l'ensemble des portes des chambres situées en étage – réalisé

Ce dispositif demeure temporaire, dans l'attente de la reconstruction où l'ensemble des oculi sera supprimé ;

- . La pose de serrures sur les placards des chambres des patients – réalisé
- . L'aménagement d'une chambre spécifique à la prise en charge des patients détenus – réalisé
- . La création de jardins sécurisés – réalisé

En 2022 :

- . La réfection d'une chambre « patient complexe » de l'unité Kelenn (matériaux, mobilier, peinture – durée prévue de 3 mois) – réalisé
- . La réfection du Centre de soins pour enfants et adolescents (CDSEA) (peinture, sols, sanitaires - durée prévue de 6 mois) – réalisé
- . La réfection des chambres de l'unité Kelenn (peinture - durée prévue de 5 mois) – réalisé

En 2023 :

- . La réfection d'une chambre « patient complexe » au sein de l'UPPR – (matériaux, mobilier, peinture – durée prévue de 3 mois)

Les fenestrons des portes de chambres doivent tous être occultés afin de préserver les patients des regards extérieurs. En outre, les portes doivent être munies d'un verrou de confort pour garantir la sécurité des patients.

SITUATION EN 2023 SANTE

La vétusté du bâti actuel n'a pas permis de trouver de solution adaptée (obstacle technique).
Cette problématique sera solutionnée dans le projet de reconstruction.

Les placards des chambres doivent tous être dotés d'un verrou fermé à clef afin de protéger les effets personnels des patients. En outre, ces derniers doivent être en mesure de pouvoir conserver la clef.

SITUATION EN 2023 SANTE

La vétusté du bâti actuel n'a pas permis de trouver de solution adaptée (obstacle technique et de faisabilité). Les patients sont invités à déposer leur argent au coffre du poste de soins (jusqu'à un certain montant) ou à la régie. Les objets de valeur sont déposés à la régie du site.

Une réflexion doit avoir lieu sur le sujet de la sexualité afin d'unifier les règles entre unités et de les préciser qu'il s'agisse de l'information et de la protection des patients ou encore de la prévention et de la gestion des incidents.

SITUATION EN 2023 SANTE

Un audit des services est en cours et permettra d'envisager au besoin, un accompagnement en formation des équipes soignantes afin d'aborder avec davantage de facilités le sujet de la vie affective et sexuelle des patients en psychiatrie, de les informer sur les conduites à risque et de protéger les plus vulnérables d'entre eux.

Il convient de trouver une solution pour que la cafétéria demeure ouverte le week-end.

SITUATION EN 2023 SANTE

La cafétéria est actuellement gérée par une association. Le CHU met à disposition deux infirmiers permettant d'assurer son fonctionnement du lundi au vendredi.

Le pôle de psychiatrie a pour objectif, de développer un projet de tiers lieu, permettant d'ouvrir l'hôpital sur la cité.

En parallèle, la filière réhabilitation psychosociale retravaille au projet autour de la cafétéria afin de faire de ce lieu un réel outil de réhabilitation au bénéfice des patients.

2.6 L'ACCES AUX SOINS

Un examen somatique complet doit être réalisé systématiquement avant toute décision d'hospitalisation pour des soins psychiatriques.

SITUATION EN 2023 SANTE

Un examen systématique est réalisé dans les 24H pour les patients sous contrainte et dans les 48h pour les autres patients, par l'équipe de médecine générale, présente sur le site de Bohars.

Les admissions en soins sans consentement ne peuvent faire l'objet d'un enfermement systématique en chambre hôtelière avec le port du pyjama, sans fondement clinique argumenté.

SITUATION EN 2023 SANTE

L'article 17 de la loi du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique s'impose aux psychiatres et aux équipes de manière plus générale et contraint réglementairement à un fondement clinique argumenté en cas d'isolement.

La distribution des traitements doit être réalisée individuellement dans un lieu fermé afin de préserver la confidentialité de cet acte et de permettre aux infirmiers de prendre le temps de recueillir et de répondre aux différentes interrogations émanant des patients.

SITUATION EN 2023 SANTE

Malgré plusieurs tentatives de fonctionnement et rappels, les conditions architecturales du bâti actuel et le comportement spontané des patients de regroupement dans le couloir lors de la distribution des traitements, ne permettent pas de réaliser la dispensation des traitements en toute confidentialité.

Cette problématique sera résolue à la reconstruction du site, par la présence, dans chaque unité, d'un bureau de dispensation, connexe à la pharmacie, dans le respect des principes de dignité des patients et de confidentialité.

Une meilleure coordination des activités doit être mise en place afin de garantir la tenue et la régularité des ateliers proposés y compris durant les week-ends.

SITUATION EN 2023 SANTE

Il est confirmé que certaines équipes organisent déjà des ateliers le week-end (activités sportives, cuisine thérapeutique).

Des réflexions sont par ailleurs en cours autour des ateliers d'ergothérapie (déroulé sur la semaine, amplitude horaire, ateliers intersectoriels ...).

L'effectif médical et infirmier en charge des soins somatiques doit être renforcé pour permettre une permanence de soins couvrant a minima les jours ouvrables de l'année civile.

SITUATION EN 2023 SANTE

Les effectifs médicaux sont de deux médecins généralistes, toutes les deux à temps partiels et représentant 1.4 ETP. Depuis le mois d'avril 2020, un médecin généraliste est présent sur le site deux samedis matin par mois. Cette équipe médicale est renforcée par la présence tout au long de l'année d'un interne en médecine générale, présent 4 jours par semaine. Depuis septembre 2021, la mission d'encadrement est assurée par un cadre de santé. Le temps infirmier est de 1 ETP (professionnelle en poste depuis le 23 octobre 2017). C'est l'interne de médecine générale qui réalise le certificat des 24H les samedi, dimanche et jours fériés. Les périodes en jours ouvrables sans présence soignante et médicale sont relativement rares. Un projet de renforcement des équipes est en cours par le biais du PTSM.

Les patients porteurs de pathologie psychiatrique présentent souvent des comorbidités cardiaques aggravées par les thérapeutiques. Un recours rapide à des avis en cardiologie doit être développé au titre des droits à l'égalité des soins dans un établissement public de santé.

SITUATION EN 2023 SANTE

Le lien avec le médecin traitant ou spécialiste est préservé. Les patients sont réorientés si possible vers les cardiologues du CHU et le cas échéant vers les praticiens libéraux. Dans le cadre des urgences, le service de cardiologie du CHU est sollicité.

L'examen somatique qui doit être réalisé dans les 24 heures suivant une hospitalisation sous contrainte doit être effectué par un médecin. L'établissement doit pourvoir à cette obligation.

SITUATION EN 2023 SANTE

Cet examen est réalisé. L'objectif de l'établissement demeure la réalisation d'un examen somatique complet et la mise en place d'un suivi si nécessaire, pour tous les patients hospitalisés sur le pôle de psychiatrie.

Le bilan d'entrée est réalisé aussi proche que possible de la date d'arrivée du patient, généralement, le jour même ou lendemain de l'entrée. Une priorisation est établie en fonction du mode d'hospitalisation d'une part, pour répondre ainsi à l'obligation légale relative à l'examen somatique des 24h pour les patients hospitalisés sous contrainte. Puis, d'autre part, en fonction de l'état clinique du patient (nécessité de réaliser un examen rapide car patient douloureux par exemple), et en fonction de la date d'antériorité du bilan d'entrée précédent. Ainsi, les patients ayant déjà été examinés au cours du mois, lors d'une

précédente hospitalisation, et ne présentant pas de douleur et/ ou symptôme, ne sont pas revus.

En 2022, le nombre de nouveaux dossiers reste important et se chiffrent à 651. Le nombre de consultations relatives à la réalisation de l'examen somatique systématique des 24h a augmenté de 13.80 %, avec 49 consultations de plus que l'année précédente. Le nombre de bilans d'entrée s'élèvent à 1826 soit + 132 par rapport à l'année 2021. Pour rappel, ce bilan d'entrée est devenu systématique au début de la crise sanitaire en lien avec la Covid, en mars 2020*.

* données issues du rapport d'activité 2022 rédigé par le « plateau somatique » du site de Bohars

2.7 L'ISOLEMENT ET LA CONTENTION

L'utilisation des trois chambres d'isolement situées dans les unités de Kelenn, Al Ann et en pédopsychiatrie est indigne, doit immédiatement cesser, sans attendre la réalisation de nouvelles unités.

SITUATION EN 2023 SANTE

La recommandation 27 du rapport de visite a conduit à la réalisation de travaux en unités adultes, en 2021 (installation de sanitaires).

Il est par ailleurs à noter, que la chambre d'isolement présente en pédopsychiatrie est très peu utilisée. Lorsqu'elle l'est, il s'agit de temps très courts (dépassant rarement 1h). Le patient est alors accompagné systématiquement de professionnels, souvent le médecin est aussi présent durant toute la durée de l'isolement. Il n'y a jamais de rupture de contact visuel avec l'équipe qui peut être à l'intérieur avec l'enfant ou derrière le hublot, dans le sas, ou alterner les 2. La chambre d'isolement est utilisée en dernière intention lorsque la crise clastique génère une mise en danger de l'enfant lui-même ou des autres enfants (mobilier, bris de verre...). Généralement, la crise cède au bout de 15 min à 1h.

L'utilisation de la chambre dite de contention située dans l'unité Ar Brug doit impérativement cesser. Elle ne présente aucun des critères requis pour prodiguer des soins dans un cadre de sécurité, de confort et de dignité nécessaire à un patient agité dont la prise en charge nécessite une surveillance constante.

SITUATION EN 2023 SANTE

La contention reste de l'ordre de l'exceptionnel, une fois déclinées toutes les alternatives possibles.

L'espace de contention est situé au rez-de-chaussée de l'unité AR BRUG (secteur 29G01). Cet espace est strictement réservé à des mesures de contention dans un espace

suffisamment spacieux pour permettre l'intervention de plusieurs soignants autour du lit ou le patient est maintenu. Cet espace dispose d'une fenêtre, de deux portes : l'une donnant sur l'intérieur de l'unité de soins et l'autre permettant une entrée par l'extérieur en cas de besoin (les portes sont fermées à clé). Une horloge comprenant la date, l'heure et le jour de la semaine est positionné dans le couloir. Au niveau du mobilier, le lit est scellé. La température de la pièce est gérée du poste de soins se trouvant à proximité. Un interrupteur à l'extérieur de la pièce près de la porte d'entrée intérieur permet de gérer l'éclairage.

L'établissement a pris la mesure du risque soulevé dans le rapport de 2020. Une réflexion est en cours pour mettre à disposition du patient un dispositif d'appel mobile en cas de recours à cet espace. Provisoirement, il a été décidé d'assurer la sécurité du patient en isolement par le positionnement d'un IDE dans une pièce attenante, le temps de l'isolement.

L'ARS veille à ce que la réflexion aboutisse afin que l'établissement puisse mettre en œuvre un dispositif d'appel mobile pour la durée de l'isolement.

Les décisions d'isolement doivent reposer sur une évaluation clinique de l'état psychiatrique de la personne et non sur son statut juridique d'hospitalisation.

SITUATION EN 2023 SANTE

Le sujet continue d'être travaillé, en lien avec le projet médical.

La mise en place de la filière détenus permet de proposer des conditions d'hospitalisation plus adaptées et respectant les droits des patients.

Indépendamment de la filière patients détenus, l'évaluation clinique de l'état psychiatrique du patient est systématique.

Les chambres dites de surveillance ou sécurisées ne présentent pas les critères permettant de recevoir des patients en isolement tout en respectant les droits fondamentaux, la sécurité et la dignité de ces personnes. Leur utilisation doit impérativement cesser.

SITUATION EN 2023 SANTE

Afin de recevoir des patients en isolement tout en respectant les droits fondamentaux, le pôle de psychiatrie du CHU de Brest a répondu, en 2021, à un appel à projet relatif à la réduction des isolements et contentions et a pu bénéficier d'un soutien financier de l'ARS Bretagne permettant notamment de travailler à l'amélioration de la qualité des prises en charge des patients hospitalisés en soins sans consentement (matériel en mousse notamment). Des crédits complémentaires ont également été versés fin 2022, par l'ARS Bretagne, dans la perspective de réduction des pratiques d'isolement et de contention. La proximité des chambres avec le poste de soins permet par ailleurs une prise en charge en toute sécurité.

L'isolement d'un patient est soumis à des critères précis prenant en compte le respect des droits, de la dignité et de la sécurité des personnes. Les pratiques d'isolement dans des lieux ne respectant pas ces critères doivent être proscrites et cesser impérativement.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

L'Agence régionale de santé de Bretagne veillera à ce que les recommandations relatives aux pratiques d'isolement et de contention soient scrupuleusement suivies dans le cadre de la récente politique régionale d'analyse, de suivi et de prévention du recours à l'isolement et à la contention et de l'entrée en vigueur de l'article L3222-5-1 du Code de la santé publique issu de l'article 84 de la LFSS 2021. Elle sera particulièrement vigilante sur l'utilisation de ces mesures uniquement en dernier recours, dans le respect de la dignité du patient.

SITUATION EN 2023 SANTE

Même si le bureau de pôle du pôle de psychiatrie s'est positionné le 6 avril 2023 en défaveur des admissions directes en chambre d'isolement, nous avons été contraints, à plusieurs reprises à des admissions directes en chambres d'isolement, à « vocation hôtelière ». Le souhait de préserver les liens familiaux ou avec les proches et les horaires souvent tardifs de transferts, ont parfois orienté ces choix, au bénéfice d'une admission sur site, en chambres d'isolement plutôt que de procéder à des transferts, pouvant aller jusqu'en Normandie. Ces situations, insatisfaisantes, ont toujours été reprises dès le lendemain matin en lien avec les praticiens et les cadres des unités et n'ont jamais, à notre connaissance, perduré plus de quelques heures. De même, l'hébergement temporaire en chambre d'isolement, n'emporte pas déclinaison du protocole « isolement ». Le patient demeure en possession de ses affaires personnelles et hospitalisé avec la « porte ouverte ».

Les conditions d'accueil et de prise en charge d'un patient autiste au sein de l'unité Aven sont indignes et participent de la détérioration de son état de santé. Une solution adaptée doit être mise en œuvre dans les plus brefs délais.

SITUATION EN 2023 SANTE

Des travaux conséquents ont été programmés, à l'instar de ce qui a été réalisé pour le patient « complexe » hospitalisé sur l'Unité Kelenn, à savoir :

- Une restructuration complète de la chambre
- Une attention particulière portée aux matériaux employés (cloisonnement en parpaing béton, renforcement de plancher en vide sanitaire)
- La création d'une salle d'eau,
- Une peinture complète et remplacement du revêtement de sol, remplacement de l'appareillage électrique et des commandes d'éclairage.

Une première partie des travaux a été réalisée au second semestre 2023. La finalisation est attendue début 2024.

Il est impératif que le registre de la contention et de l'isolement, imposé par l'article L3222-5-1 du code de la santé publique, soit renseigné lisiblement avec les différents items exigés.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Il est prévu que le registre d'isolement et de contention soit renseigné lisiblement avec les différents items exigés.

SITUATION EN 2023 SANTE

Le registre isolement et contention (RIC) est un outil qui a été déployé au sein du pôle, en tenant compte des exigences réglementaires.

Des rappels réguliers sont faits aux professionnels du pôle de psychiatrie afin de permettre un renseignement exhaustif du fichier.

Les mesures d'isolement et de contention prescrites sont bien renseignées

Aucune mesure d'isolement ou de contention ne peut être décidée par anticipation.

SITUATION EN 2023 SANTE

Aucune mesure d'isolement ou de contention n'est décidée par anticipation (pas de prescription horaire).

Les isolements doivent être réalisés dans des espaces spécifiques afin de garantir la dignité et la sécurité des patients. Les isolements en chambre hôtelière sont à proscrire.

SITUATION EN 2023 SANTE

Par manque de chambres dédiées (2 en psychiatrie adulte et une au CDSEA), la majorité des isolements se font toujours en chambres hôtelières. Afin de préserver l'intimité des patients, des films ou dispositifs occultant ont été posés.

Le pôle de psychiatrie poursuit sa réflexion autour de la réduction de l'isolement et de la contention, à travers un groupe pluri professionnel *ad hoc* et au sein de l'observatoire des droits des patients, observatoire local porté par le pôle de psychiatrie du CHU de Brest.

Le recueil des mesures de contention doit être intégré au registre prévu par la loi.

REPONSE IMMEDIATE SANTE

Il est prévu que le recueil des mesures de contention soit intégré au registre.

SITUATION EN 2023 SANTE

Le RIC est un outil qui a été déployé au sein du pôle, en tenant compte des exigences réglementaires.

Des rappels réguliers sont faits aux professionnels du pôle de psychiatrie afin de permettre un renseignement exhaustif du fichier.

Les mesures d'isolement et de contention prescrites sont bien renseignées.

2.8 LES PRISES EN CHARGE SPECIFIQUES

Les horaires d'accès du patio dans l'unité de gérontopsychiatrie doivent être modifiés afin que les personnes âgées puissent bénéficier d'un accès à l'air libre durant des plages horaires plus importantes.

SITUATION EN 2023 SANTE

Le jardin de l'unité de gérontopsychiatrie est sécurisé avec un digicode, et n'est jamais fermé à clé en journée. Une affiche se trouve à côté du digicode afin d'indiquer le code. Tous les patients peuvent le composer. Lorsque le temps le permet, la porte ouvrant sur le jardin reste ouverte.

Le jardin est fermé par les équipes de nuits vers 22h, voire parfois un peu plus tôt en hiver. Le jardin est ouvert dès 7h30/8h le matin, permettant ainsi une amplitude maximale.

Une réflexion particulière a été menée avec les équipes dans le projet de reconstruction et a permis d'imaginer différents espaces : plusieurs patios, libres d'accès et un jardin dans lequel sera réimplantée la serre actuelle. L'ensemble de ces espaces seront accessibles aux patients, via une porte automatique à détecteurs de mouvements.

Les patients détenus doivent pouvoir conserver leurs vêtements et ne doivent pas faire l'objet d'une contention systématique durant leur transfert depuis la maison d'arrêt.

SITUATION EN 2023 SANTE

Les détenus sont mis en pyjama au départ de la maison d'arrêt et ils sont contenus sur un brancard sauf prescription médicale.

- Les détenus n'étant pas fouillés, le pyjama permet qu'ils n'emportent pas d'objets contondants ou de toxiques.
- Ce système de contentions systématique a été mis en place suite à un événement indésirable grave (EIG). En effet, un détenu non contenu avait sorti une lame de rasoir lors d'un transfert et menacé deux IDE avant de s'évader. (2018)

Ce point continue d'être traité en lien avec le projet médical.

La personne détenue hospitalisée ne doit pas être mise en chambre d'isolement de façon systématique et non justifiée. Sa prise en charge doit être individualisée et le respect de ses droits assuré dans les mêmes conditions qu'en établissement pénitentiaire, sauf restriction médicale prononcée par un médecin psychiatre. Ces modalités de prise en charge doivent être intégrées à la convention existante.

SITUATION EN 2023 SANTE

Un travail en collaboration avec l'administration pénitentiaire est en cours. Des rencontres ont par ailleurs lieu de manière régulière.

Ce point continue d'être traité en lien avec le projet médical.

La comparution des patients détenus devant le juge des libertés de la détention doit se faire dans des conditions respectueuses de leur dignité. Ils doivent pouvoir se présenter revêtus de leurs effets personnels, le pyjama étant à proscrire tout comme la mise sous contention durant le transport.

SITUATION EN 2023 SANTE

Les patients ne font plus l'objet d'une contention lors du transport.
Les déplacements des patients détenus peuvent également s'envisager à pied, lorsque les patients ne présentent pas de « danger » particulier (sur la base d'une évaluation médicale).

Il peut arriver au Juge des Libertés et de la Détention de se déplacer dans le service directement pour entendre le patient.

Ce point continue d'être traité en lien avec le projet médical

La réflexion en cours sur les conditions d'hospitalisation des patients détenus doit être poursuivie. Cette démarche positive doit se traduire par des mesures concrètes afin d'instaurer la primauté du soin sur l'aspect sécuritaire, actuellement fondateur de la prise en charge et des règles de vie dans les unités.

SITUATION EN 2023 SANTE

L'ouverture officielle de la filière « patients détenus » à Raden (site de Bohars) est effective depuis le 09/01/2023 avec pour dessein :

- L'amélioration et la fluidification du parcours des patients détenus,
- D'offrir des soins plus adaptés aux patients détenus par des professionnels dédiés (l'équipe paramédicale a été renforcée de 4 ETP infirmiers) ,
- De cibler un service référent de l'accueil des patients détenus

En termes de conditions d'accueil :

- Trois chambres sont désormais dédiées à l'accueil des patients détenus
- Un jardin sécurisé permet aux patients détenus d'accéder à l'extérieur

Eu égard au caractère récent de l'ouverture, une évaluation sera faite par le pôle, en lien avec le projet médical.

Par ailleurs, un livret d'accueil spécifique aux patients détenus est en cours de rédaction avec la maison d'arrêt.